

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS**

**DECISION RELATIVE A LA SOUSCRIPTION DE L'AVENANT N°1 AU LOT n°4
DU MARCHÉ DE TRAVAUX n°2025-01 D'AMENAGEMENT D'UNE PLACE –
CŒUR DE VILLAGE**

Le Maire de SAILLY SUR LA LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.2194-1 et R.2194-8 du code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2026-08 du 21 mars 2026 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu le projet d'avenant n°1 ci-joint proposé par le titulaire EIFFAGE ENERGIES SYSTEMES – INFRA NORD du lot n°4 *réseaux divers* du marché n°2025-01 ;

Considérant qu'il convient de signer un avenant d'un montant de 5.317,60€ HT avec le titulaire EIFFAGE ENERGIES SYSTEMES – INFRA NORD du lot n°4 *réseaux divers* du marché n°2025-01 portant sur l'ajout d'un mât d'éclairage supplémentaire ainsi que son alimentation électrique ;

Considérant que l'incidence financière de l'avenant n°1 correspond à une hausse de 12,749 % du montant initial du lot et respecte donc la condition des articles L.2194-1 6° et R.2194-8 du CCP pour les avenants de faible montant, à savoir 15 % du montant initial pour les marchés de travaux ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec EIFFAGE ENERGIES SYSTEMES (sise 3 route d'Estaires – 59480 LA BASSEE) l'avenant n°1 ci-joint au lot n°4 *réseaux divers* du marché de travaux n°2025-01 portant l'ajout d'un mât d'éclairage supplémentaire ainsi que son alimentation électrique pour un montant de 5.317,60€ HT (6.381,12€ TTC), portant le montant total du lot n°4 à 47.027,60€ HT (56.433,12€ TTC).

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BE'RHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le 23 juin 2026

DEC2026_093



Le Maire,
Pierre-Luc RAVET